



Berne, le 11 juin 2014

Destinataires

Gouvernements cantonaux

**Révision partielle de l'ordonnance concernant les diplômes, la formation universitaire, la formation postgrade et l'exercice des professions médicales universitaires (Ordonnance sur les professions médicales, OPMéd; RS 811.112.0) : Audition**

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Le DFI mène une audition sur le projet de révision partielle de l'ordonnance sur les professions médicales. Vous trouverez ci-joint les documents y relatifs. Ces documents sont également consultables sur notre page internet à l'adresse suivante: [www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html](http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html).

La révision porte essentiellement sur les points suivants :

En premier lieu, il est prévu de créer un nouveau titre postgrade fédéral en chirurgie de la main. Ensuite, la durée des formations en anesthésiologie, gynécologie et obstétrique, pathologie, radiologie et radio-oncologie/radiothérapie devrait être ramenée de 6 à 5 ans en raison de la suppression de l'année à option (formation postgraduée non spécifique) sur laquelle les institutions de formation n'ont pas de contrôle. La durée de la formation en chiropratique spécialisée devrait être portée de 2 à 2,5 ans, afin d'y inclure un stage pratique de 4 mois.

L'art. 12 relatif à la dénomination professionnelle concerne plus particulièrement les cantons. Cet article est retravaillé, afin d'en améliorer la compréhension. De plus, certains émoluments administratifs devraient être augmentés (ou créés) afin que les frais engendrés par les procédures y relatives soient couverts. Enfin, la révision porte encore sur des adaptations techniques de quelques renvois ou titres de dispositions de l'ordonnance au droit européen.

En raison des modifications mineures apportées à l'ordonnance par la présente révision, l'audition est prévue sur deux mois seulement.

Nous vous saurions gré de nous faire parvenir votre avis sur ce projet d'ici au

**11 août 2014**

de préférence par voie électronique, à :

- [dm@bag.admin.ch](mailto:dm@bag.admin.ch), en envoyant une copie à

- la personne en charge du dossier, M<sup>me</sup> Nathalie Flouck, [nathalie.flouck@bag.admin.ch](mailto:nathalie.flouck@bag.admin.ch)  
(031 325 56 73)

ou par courrier postal à l'adresse suivante:

Office fédéral de la santé publique, division des professions de la santé,  
Schwarzenburgstrasse 161, 3003 Berne.



Sans réponse de votre part à la date fixée, nous présumerons que vous approuvez le projet soumis.

Dans cette attente, je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Département fédéral de l'intérieur

Alain Berset  
Conseiller fédéral

Annexes :

- Projet de révision de l'ordonnance sur les professions médicales (f, a, i)
- Projet de rapport explicatif (f, a, i)
- Liste des destinataires de la procédure d'audition